

CH_VB 4604 2003-1454 vom 31. Oktober 2001

Bundesverwaltung, 2001-10-31, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_4604_2003-1454

FR: CH_VB 4604 2003-1454 du 31 octobre 2001

IT: CH_VB 4604 2003-1454 del 31 ottobre 2001

Erwägungen

E. 1

Ouverture de l'appel d'offres, délais L'appel d'offres public avec adjudication selon certains critères de trois concessions de radiocommunication en vue de la fourniture de services de télécommunication mobiles GSM en Suisse est ouvert le 15 juillet 2003. Les dossiers de candidature doivent être renvoyés jusqu'au 30 septembre 2003, à minuit, le cachet de la poste faisant foi. Ce délai ne sera en aucun cas prolongé.

E. 2

Objet de la concession Les concessions autoriseront leur titulaire à construire et à exploiter, jusqu'au 31 décembre 2013, un réseau de radiocommunication, ainsi que les équipements nécessaires, pour offrir en Suisse des services de télécommunication mobiles GSM.

E. 3

Participation à la procédure Toutes les entreprises peuvent, individuellement ou sous la forme d'un consortium, déposer leur candidature pour l'attribution d'une, deux ou trois concessions. Sont toutefois exclus de la procédure d'octroi les concessionnaires GSM existants, ainsi que toutes les entreprises qui leur sont liées, directement ou indirectement, économiquement et/ou juridiquement, ou celles qui sont sous leur contrôle. Les restrictions relatives aux conséquences sur la situation de la concurrence demeurent réservées.

E. 4

Autres informations – dossier d'appel d'offres Les candidats au présent appel d'offre sont tenus de déposer leur dossier de candidature conformément aux indications stipulées dans le dossier de l'appel d'offres. Le dossier de l'appel d'offres contient notamment des informations sur les concessions qui seront attribuées ainsi que sur la présentation des dossiers de candidature, leur contenu et la langue dans laquelle ils doivent être rédigés. Il indique également les conditions qui devront être remplies par les candidats en vue de prendre part à la procédure, les critères d'adjudication et leur pondération, ainsi que les frais et les taxes administratives à payer.

4605 Il peut être demandé par lettre ou par télécopie à l'adresse suivante: Office fédéral de la communication Secrétariat de la section Services mobiles et par satellite Appel d'offres GSM Rue de l'Avenir 44 Case postale CH-2501 Bienne Fax +41 (0)32 327 55 28 15 juillet 2003 Commission fédérale de la communication: Le président, Fulvio Caccia

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Loi sur les télécommunications. Ouverture de l'appel d'offres public avec adjudication selon certains critères de trois concessions de radiocommunication pour la

fourniture de services de télécommunication mobiles GSM en Suisse In Bundesblatt Dans
Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2003 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 27
Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum
15.07.2003 Date Data Seite 4604-4605 Page Pagina Ref. No 10 127 495 Die elektronischen
Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv
übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises
par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono
stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.